



BCE Inc.
1, Carrefour Alexander-Graham-Bell
Aile A, 8e étage
Verdun, QC H3E 3B3 Canada

Le 26 janvier 2012

Modifications apportées au Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires de BCE – 1er février 2012

Cher participant/Chère participante,

Nous avons le plaisir de vous informer que le conseil d'administration de BCE Inc. (« BCE ») a récemment approuvé les modifications apportées au Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (le « Régime »), en vigueur dès le 1er février 2012. **Veillez noter qu'aucune action de votre part n'est requise et que les caractéristiques importantes du Régime n'ont pas été modifiées et demeurent inchangées.**

Les principales raisons des modifications apportées au Régime sont d'en simplifier et d'en clarifier les dispositions, de mettre à jour la section fiscale, et de fusionner le texte des documents destinés aux participants canadiens et américains (c'est-à-dire la Notice d'offre pour les participants canadiens (la « Notice ») et le Prospectus pour les participants américains (le « Prospectus »)) en un seul document qui pourra être utilisé dans les deux juridictions.

Le Régime continue d'offrir aux détenteurs admissibles d'actions ordinaires de BCE un moyen efficace d'acquérir des actions ordinaires additionnelles en réinvestissant les dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent ou encore en effectuant des versements sous forme d'espèces ou de dividendes sur les actions privilégiées de BCE qu'ils détiennent. Une copie du Régime incluant ces changements est disponible sur notre site Internet, au www.bce.ca, sur demande auprès de la Société canadienne de transfert d'actions inc., l'agent du Régime (l'« agent »), en téléphonant sans frais au 1 800 561-0934 ou par courriel, à l'adresse bce@canstockta.com.

Avis aux investisseurs américains : Puisque les participants au Régime, selon celui-ci, peuvent recevoir des actions ordinaires nouvellement émises, BCE a déposé les documents requis auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») afin d'inscrire toute nouvelle action ordinaire émise aux États-Unis. Une copie du Prospectus relié à l'émission de ces actions est disponible sur le site Internet de la SEC, au www.sec.gov, auprès de l'agent en téléphonant sans frais au 1 800 561-0934 ou par courriel, à l'adresse bce@canstockta.com.

Les actions ordinaires de BCE offertes sous le Régime à l'extérieur des États-Unis ne seront pas inscrites sous la United States Securities Act de 1933.

Nous vous remercions de votre inestimable contribution et espérons que vous continuerez de participer au Régime.

Salutations,

Thane Fotopoulos
Vice président, Relations avec les investisseurs, BCE Inc./Bell Canada